

TRIBUNE

De l’iconoclasme au vandalisme

Dans son livre essentiel (*L’Étonnement philosophique*, Gallimard, 1981), mon ancienne professeure de philosophie, la très remarquable Jeanne Hersch, explique qu’il faut se dépouiller de l’arrogance qui considère tout le passé avec condescendance.

Que dirait-elle des récentes manifestations ayant débouché sur le déboulonnage ou le vandalisme de certaines statues (même Churchill et de Gaulle ont eu droit à ce traitement de faveur)? Comment ne pas voir, dans ces débordements insanes, «l’expression psychodramatique de la culpabilité devenue folle, au détriment de la complexité des événements historiques» (pour reprendre les termes de l’universitaire Isabelle Barbéris)?

On tombe en l’occurrence dans un folklore révolutionnaire parodique dont ne restent plus que la violence et l’ignorance, et qui met en lumière une inquiétante tendance au travestissement du passé. Pareille pulsion n’a plus rien à voir avec la demande de justice ni avec l’antiracisme. «Les dévastateurs ne manquent jamais de prétexte», écrivait déjà Victor Hugo.

Confusion entre histoire et mémoire

On voit même l’ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault, dont l’action gouvernementale n’a pas laissé une trace indélébile, proposer de débaptiser la salle Colbert de l’Assemblée nationale française, ce qui témoigne à tout le moins d’une grande confusion entre histoire et mémoire. Car Colbert fut un grand homme pour la France. Il est de ceux qui l’ont faite.

Là où il y a la volonté de détruire les vestiges du passé, il y a un risque de réécriture de l’histoire. On assiste à l’émergence d’un courant pour lequel la mémoire devient un instrument politique, un courant qui joue sur un malaise identitaire et un profond désir de revanche pour certains.

Au surplus, la charge antiraciste qui se déploie de nos jours s’accompagne d’une volonté de culpabiliser ceux qui n’ont pas la chance d’être nés du bon côté de l’histoire nouvelle que l’on cherche à imposer. Voir certains édiles implorer la foule pour qu’elle leur pardonne le «privilege» d’être blancs, renvoie aux pires moments de la Révolution culturelle-maoïste.

La lutte contre le racisme est une noble cause qui rappelle la condition commune du genre humain, une évidence qui ne devrait pas nécessiter d’être défendue. Faut-il pour autant que cette lutte cherche à instrumentaliser l’histoire comme si elle était coupable, comme si on pouvait la réécrire au goût du jour pour plaire aux plaignants du moment ? La destruction de symboles d’un passé supposé raciste ne résoudra rien. De tels actes

servent tout au plus à assouvir des haines qui ne sont jamais de bonnes conseillères. Culpabiliser un blanc parce qu’il est blanc, alors qu’il n’y est pour rien, est une stupidité et une inconvenance.

Racisme en régression

Au demeurant, tous les indicateurs montrent que nos pays sont devenus bien moins racistes dans les dernières décennies. Et pourtant, les mouvements antiracistes présentent la situation comme si elle n’avait jamais été aussi grave, en partie à cause de ce que le philosophe américain Eric Hoffer résume de la façon suivante: «Toutes les grandes causes commencent comme un mouvement, deviennent un business et finissent en racket.»

En ce qui concerne l’antiracisme, nous en sommes à l’étape du racket, mais trop peu de personnes veulent bien l’admettre. Il y a d’ailleurs de nombreuses ironies qu’il faut pointer du doigt. L’une est que si nos sociétés étaient ce que les antiracistes disent, nous ne serions pas les sociétés diverses que nous sommes. Les gens n’auraient pas immigré chez nous et ne continueraient pas à le faire.

Forces de l’ordre agressées

La mort scandaleuse d’un homme noir sans arme dans le Minnesota a provoqué des scènes de pillages à Stockholm et des attaques sur la police à Bruxelles et Paris. On peut y voir une tendance à la radicalisation. On ne compte plus les atteintes à la paix publique et on reste pantois devant la chasse aux sorcières déclenchée contre les forces de l’ordre. Si des bavures ont pu être déplorées çà et là, il faut être d’une insigne mauvaise foi pour en conclure que la police d’ici et d’ailleurs exerce une terreur raciste! N’importe qui a le droit de contester, de lutter pour ses convictions. En revanche, dès qu’un individu choisit la violence pour s’imposer face aux décisions nées du vote, il mérite la rigueur rationnelle du Code pénal.

La Suisse n’est pas épargnée par la fureur iconoclaste. À Neuchâtel, on veut déboulonner la statue de David de Pury (voir *Le Quotidien Jurassien* du 14 juillet 2020) au prétexte que le parcours de ce mécène révèle des zones d’ombre. Il faut dire la vérité sur le passé, toute la vérité. Le bien, le mal. Sans rien cacher, mais sans manichéisme et sans anachronisme.

Alors, les revendications des déboulonneurs font-elles «avancer l’histoire» comme le suggère le correspondant parisien d’un journal dominical? On peut en douter. On verse bien plutôt dans la volonté d’épurer le passé. Or ce n’est pas un hasard si les épurateurs ont mauvaise presse...

SERGE VIFIAN, ancien député

Un nom, une rue

Moutier

André Bechler (1883-1978)

Industriel



Un industriel à plusieurs facettes

Discrète, la rue André-Bechler a pris ses quartiers en 2013 seulement en ville de Moutier. Sur quelques dizaines de mètres, reliant la rue Industrielle à celle de la Condemine, elle côtoie l’ancienne usine de cet industriel bien connu en terres prévôtoises, et au-delà également. «André Bechler a été un personnage important pour Moutier. Il fait partie des quelques grands industriels qui ont fait vivre la ville à l’époque», assure Jean-Claude Chevalier, féru d’histoire régionale et bénévole au Musée du tour automatique et d’histoire de Moutier (MTAH).

Personne ne dira en effet le contraire. André Bechler a laissé une trace durable de son passage en Prévôté. Enfant de Moutier, né en 1883 et décédé en 1978, il a joué un rôle important dans le perfectionnement du tour automatique. Précieusement conservés au MTAH, plusieurs articles et documents d’époque en témoignent. C’est d’ailleurs auprès d’un des pionniers de cette technique, Nicolas Junker, qu’André Bechler s’est formé en tant qu’apprenti. Au bénéfice d’un diplôme de technicien mécanicien obtenu au Technicum de Bienne, il s’est alors très vite voué à développer cet outil révolutionnaire pour l’industrie de l’époque.

En 1904, il s’associe ainsi à Joseph Pétermann et Jules Colomb pour créer la société Bechler & C^{ie}. D’abord sise à la rue des Eûches, elle prendra ensuite le nom Bechler & Pétermann et s’installera dans une toute nouvelle usine à la route

de Soleure, bâtiment aujourd’hui emblématique de cette époque faste pour l’industrie.

Quelques années plus tard, en 1914, André Bechler quitte toutefois la société. Il fonde alors sa propre entreprise, dans les locaux de ce qui était la Société industrielle, à la rue de la Condemine. Une convention signée avec son ancien associé l’empêchera alors de fabriquer des tours automatiques durant une période de dix ans.

Des tours, mais aussi une voiturette

Comme le souligne Jean-Claude Chevalier, André Bechler n’est pas resté les bras croisés durant ce laps de temps. Outre faire le commerce de machines, il en profite pour tenter de développer différents projets innovants. «Il a notamment élaboré un dispositif de protection contre les torpilles de sous-marins. Il a même adressé une lettre à l’ambassadeur d’Angleterre à Berne pour le présenter.» Nourrissant une passion pour l’automobile, il élabore aussi plusieurs modèles de véhicules, dont une motocyclette et une petite voiture.

Au final, au fil des années, André Bechler assied sa renommée d’industriel prévôtois chevronné, notamment avec la production des tours Bechler dès 1924. Il construira ensuite une usine flambant neuve à la rue de la Condemine pour sa société Fabrique de machines André Bechler SA, laquelle vivra de beaux jours et subsistera jusqu’à sa fusion, en 1974, avec un géant du décolletage de l’époque, les usines Tornos.

CATHERINE BÜRKI



André Bechler a marqué l’industrie prévôtoise. ARCHIVES MTAH

Arrêt sur image

Petite boule de poil protégée

Le 22 juin dernier, la guéparde Afra a donné naissance à quatre petits au zoo de Schönbunn, en Autriche. Après avoir été élevés dans un enclos bien protégé à l’écart du public pendant quelques semaines, les quatre guépardeaux sont désormais visibles à travers une fenêtre d’observation. Le guépard est inscrit sur la liste rouge des espèces menacées. Les zoos s’occupent de guépards dans le cadre d’un programme européen d’élevage de conservation.

PHOTO KEY



COURRIER DES LECTEURS

► À propos de l’interdiction d’entrée à la piscine à Porrentruy

Depuis toujours, nous habitons à Porrentruy. Nous aimons beaucoup notre ville et en étions fiers.

Mais, depuis l’interdiction de l’entrée à la piscine municipale aux étrangers, nous avons honte. Comment des autorités communales peuvent-elles prendre de telles décisions discrimi-

natoires? Les forces de l’ordre ne peuvent-elles pas neutraliser les perturbateurs sans pénaliser aussi les nombreuses familles frontalières qui viennent se baigner chez nous en bons voisins? Cette décision inacceptable est-elle un aveu d’impuissance?

MADELINE ET DOMINIQUE HUBLEUR, Porrentruy

Règles des courriers des lecteurs

Les courriers des lecteurs peuvent être adressés par courrier électronique (lqj@lqj.ch), par poste (*Le Quotidien Jurassien*, courrier des lecteurs, route de Courroux 6, 2800 Delémont) ou par fax (032 421 18 90) Les courriers des lecteurs doivent indiquer l’identité précise de l’auteur: prénom, adresse complète, et un numéro de téléphone Les lettres anonymes ou signées d’un pseudonyme sont écartées Les courriers ne devraient pas dépasser 1700 signes, espaces compris La rédaction centrale se réserve le droit de modifier les passages peu clairs des textes, ou de les raccourcir si cela se révèle nécessaire Les communiqués, les lettres ouvertes ainsi que les pétitions n’entrent pas dans le courrier des lecteurs, ni les réactions à des articles ou émissions diffusés par d’autres médias Les courriers relatifs à des affaires en cours de jugement ou jugées ne peuvent être publiés Un délai d’un mois doit être respecté entre deux courriers signés de la même personne.